

© Alain Léger, 2000

L'auteur autorise la copie du présent document dans les conditions suivantes :

l'exemplaire téléchargé ne doit faire l'objet d'aucune nouvelle copie.

Il ne peut être tiré sur papier qu'en un seul et unique exemplaire.

Il ne peut être utilisé que pour un usage privé, à des fins de lecture personnelle, ou pour l'enseignement et la recherche.

Toute autre reproduction, diffusion et usage public,

à des fins commerciales ou non,

même à titre gratuit, reste interdite

sans le consentement écrit de l'auteur ou de ses ayants droit.

Alain Léger

A quel type social d'élèves vont les préférences des professeurs ?

Article publié dans la revue : *Bulletin de Psychologie*,
Tome XXXVII ; n° 366, juillet-août 1984, pp. 749-756.

Alain Léger

A quel type social d'élèves vont les préférences des professeurs ?

Article publié dans la revue : *Bulletin de Psychologie*,
Tome XXXVII ; n° 366, juillet-août 1984, pp. 749-756.

INTRODUCTION

L'étude de la stratégie de carrière adoptée par les professeurs de lycée dans leurs changements d'établissement d'exercice nous a amené tout d'abord à formuler l'hypothèse qu'il existe un modèle idéal d'établissement constituant le but implicite vers lequel tendent les mouvements observés, chaque changement d'établissement pouvant alors être interprété comme une étape objective rapprochant l'enseignant de ce but ¹. S'agissant ensuite de caractériser ce modèle d'établissement, nous avons dû choisir, parmi l'ensemble des caractéristiques possibles, celle qui nous paraissait la plus pertinente en même temps que la plus méconnue : le type d'élèves qui le fréquentent, et plus précisément l'origine sociale de ces élèves. De la sorte, nous voulons démontrer que les lycées les plus populaires sont massivement désertés par les professeurs pouvant choisir leur poste et que les lycées les plus recherchés sont toujours les lycées les plus "bourgeois". Cette hypothèse, on le voit, ne va pas sans remettre en question l'image que le système scolaire offre de lui-même comme lieu de neutralité sociale, ni sans poser le problème des rapports que les professeurs entretiennent avec les différentes classes sociales. En effet, si une telle hypothèse est

¹ Cette recherche s'est inspirée d'une idée de Mme Viviane Isambert-Jamati, Professeur à l'U.E.R. de Sciences de l'Education de l'Université de Paris V, idée exposée notamment dans son article cité en référence (1976). La vérification de nos hypothèses sur un échantillon de grande ampleur a été rendue possible grâce à une subvention accordée à notre recherche par la Mutuelle Générale de l'Education Nationale. Nos plus vifs remerciements, également, à Mmes Dousset et Polymnia Zagefka pour leur collaboration au dépouillement des dossiers et au traitement informatique.

confirmée, il sera particulièrement difficile d'é luder l'ensemble des implications sociales qu'elle comporte : caractériser un type d'établissements par un type social d'élèves qui y sont représentés c'est déjà, par avance, indissolublement poser que le rejet de certains établissements sera **nécessairement** le rejet de certains élèves et des classes sociales auxquelles ils appartiennent.

Cette démarche sous-tendant notre recherche va délibérément à l'encontre des représentations spontanées de la mobilité inter-établissements et de la stabilité dans le poste, qui se réfèrent généralement à des causes purement fortuites ou purement individuelles. C'est ainsi que les intéressés invoquent fréquemment la commodité du rapprochement professionnel des deux conjoints, ou " l'ambiance " propre à chaque établissement qu'ils ressentent comme agréable ou désagréable. Ce type d'explications, comme on le voit, met au premier plan des motifs d'ordre privé ou relevant des goûts personnels, c'est-à-dire des motifs qui s'apparaissent comme les plus irréductiblement individuels, donc les moins socialement déterminés. Une enquête par questionnaires auprès de 204 professeurs (1980) nous avait montré qu'il n'y a guère de chances de rencontrer, sinon occasionnellement, dans les discours des professeurs les éléments permettant de caractériser socialement le modèle qui guide leurs comportements de mobilité, puisque ces discours se présentent généralement comme une dénégation du social. Nous en avons conclu que, pour démontrer nos hypothèses, les dossiers du personnel enseignant et les états administratifs seraient, malgré leur sécheresse, plus parlants que les représentations professorales. Néanmoins, ces représentations contiennent toujours un enseignement essentiel : c'est bien d'un libre choix, du moins chez les enseignants titulaires, que procède tout changement d'établissement. Le professeur en effet n'est pas déplacé comme un pion sur un échiquier et, sauf cas exceptionnel, ne peut pas être muté d'office. La représentation spontanée de la carrière comme libre exercice des décisions d'un sujet autonome repose donc, bien évidemment, sur une réalité : lorsqu'une demande de mutation est satisfaite, le poste obtenu correspond toujours à un vœu personnel et précis de l'intéressé.

D'autre part, notre démarche se distingue également de la plupart des études françaises relatives à la carrière des professeurs. On connaît bien à présent l'incidence de divers facteurs d'environnement sur le choix du poste, comme par exemple la taille de l'agglomération ou le fait que l'établissement appartienne au centre-ville ou aux communes de banlieue (Simonin 1978, Chapoulie et Merllie 1971, 1974 et 1975). Toutefois ces travaux prennent systématiquement en compte certaines variables écologiques mais ne retiennent jamais cette variable sociologique qu'est la composition socio-professionnelle des établissements scolaires. C'est dans les pays anglo-saxons que l'on peut trouver le plus grand nombre d'études relatives à la fuite des établissements populaires par les enseignants qui peuvent choisir leur poste, et notamment par les plus âgés d'entre eux (cf. Morrison et Mc Intyre 1975, qui résument les travaux de Becker 1952, Herriot et St John 1966, et Newsom 1967). En France certaines enquêtes locales, comme celles d'Ida Berger auprès des instituteurs parisiens (1964 et 1979), faisaient apparaître que le même phénomène était observable dans notre pays, mais ne permettaient pas de connaître son degré de généralité. Nous avons voulu montrer, d'une part que ce phénomène concernait également d'autres régions que la région parisienne et, d'autre part, qu'il n'était pas

circonscrit à l'école primaire.

HYPOTHESES ET METHODOLOGIE

Notre premier objectif était de faire une étude longitudinale des carrières pour l'ensemble des professeurs français âgés de 45 ans en relevant les postes qu'ils avaient successivement occupés à 25, 30, 35, et 40 ans ainsi que le poste actuel. Mais une telle étude n'était possible que si nous étions autorisé à accéder aux dossiers individuels des enseignants, ce qui nous a été refusé par le Ministère de l'Education. Nous nous sommes alors tourné vers une étude transversale faisant apparaître la composition du personnel enseignant dans un échantillon d'établissements au cours de la même année, en l'occurrence l'année scolaire 1978-1979 ².

Nous avons donc sélectionné dix départements métropolitains, régionalement et économiquement diversifiés : l'Aisne, les Hautes-Alpes, la Haute-Garonne, le Gers, la Loire, la Mayenne, la Moselle, Paris, le Pas-de-Calais et la Seine-Maritime. Pour ces dix départements nous avons pris la totalité des lycées, soit 196 établissements, c'est-à-dire près d'un lycée français sur cinq ³. Enfin, dans chacun de ces établissements, notre recherche a porté sur l'ensemble des professeurs de lettres, mathématiques, sciences économiques et sociales ou sciences et techniques économiques, ce qui représente un échantillon total de 4.553 professeurs.

Nous savions que les mutations d'un poste à un autre sont soumises à un barème qui attribue des points en fonction de différentes caractéristiques, parmi lesquelles interviennent le grade et l'ancienneté de l'enseignant. De la sorte, c'est le professeur ayant le plus de points selon ce barème qui aura priorité sur les autres pour obtenir le poste de son choix. On peut alors définir les lycées les plus recherchés par les professeurs comme étant ceux où les agrégés sont les plus nombreux, ceux où la proportion de jeunes enseignants est la plus faible, et enfin ceux où le séjour dans le poste est le plus long. Ce qui nous permet par conséquent de poser les trois hypothèses suivantes :

Hypothèse 1 — lorsque l'on passe des lycées très populaires aux lycées très “ bourgeois ” la fréquence des longs séjours dans le poste augmente, ce qui se traduit par un ralentissement sensible de la vitesse de rotation du personnel.

Hypothèse 2 — lorsque l'on passe des lycées très populaires aux lycées très “ bourgeois ” la proportion des professeurs les plus âgés s'accroît régulièrement. De la sorte, la classe d'âge dominante dans les lycées très populaires est celle des moins de 30 ans tandis que la classe d'âge dominante dans les lycées très “ bourgeois ” est celle des enseignants de plus de 45 ans.

² Ces renseignements ont été relevés dans les états du personnel enseignant dénommés « V.S. 09 » et mis à jour chaque année par l'Administration.

³ L'effectif total était de 1.092 lycées pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Hypothèse 3 — lorsque l'on passe des lycées très populaires aux lycées très “ bourgeois ” le pourcentage des professeurs agrégés s'élève régulièrement. A l'inverse, les maîtres auxiliaires sont les plus représentés dans les lycées très populaires et les certifiés sont les plus représentés dans les lycées de la catégorie intermédiaire.

Il reste enfin à indiquer comment nous avons construit la typologie sociale des établissements scolaires. Nous avons divisé les lycées en cinq catégories sociales en fonction du pourcentage des enfants d'ouvriers ⁴ dans l'établissement. Notre classe centrale est constituée par la proportion des enfants d'ouvriers dans la population française âgée de 18 ans, soit 45 % d'après l'INSEE. La composition de notre échantillon est donc la suivante :

Désignation des établissements	% d'enfants d'ouvriers dans l'établissement	% des professeurs de l'échantillon
Très "bourgeois"	Moins de 30 %	47,5 (2161)
"Bourgeois"	30 à 39 %	31,5 (1432)
Socialement mixte	40 à 49 %	12,5 (567)
Populaire	50 à 59 %	5,4 (245)
Très populaire	60 % et plus	3,3 (146)
		100 (4553)

A la lecture de ce tableau, on aura remarqué tout de suite que les lycées sont l'image inversée de la société française, ce qui ne constitue d'ailleurs en aucune façon une surprise : les postes d'enseignants sont d'autant plus nombreux que la classe ouvrière est moins représentée.

Cette typologie appelle toutefois une série de remarques car la notion même de lycée “ bourgeois ” peut prêter à confusion. Tout d'abord précisons que cette notion n'est utilisée ici qu'à titre d'image pour désigner des établissements faiblement ou très faiblement fréquentés par les enfants d'ouvriers. Si la bourgeoisie, au sens propre du terme, est la classe qui possède les principaux moyens de production et d'échanges et le grand capital financier, il est alors évident qu'en ce sens l'expression “ lycée bourgeois ” ne voudrait rien dire. Nous nous sommes pourtant résigné à adopter cette dénomination assez floue faute d'en trouver une qui soit plus appropriée tout en restant aussi concise. Le terme utilisé n'a d'ailleurs que peu d'importance, selon nous, au regard de la réalité sociale qu'il désigne : ce qui est en jeu ici, quelles que soient les appellations, c'est un certain rapport numérique entre les classes populaires et les classes appelées parfois “ supérieures ” (cadres supérieurs et professions libérales).

⁴ En incluant dans la catégorie “ ouvriers ” les salariés agricoles et le personnel de service.

Plus pertinente serait, nous semble-t-il, l'objection portant non sur les appellations mais sur le caractère dichotomique de notre classification. Si certains établissements comptent peu d'élèves d'origine ouvrière, s'ensuit-il nécessairement que les élèves issus des classes " supérieures " y soient plus nombreux ? Et dans certains cas ne s'agit-il pas plutôt de lycées massivement fréquentés par les classes " moyennes " (cadres moyens ou petits indépendants) ? Pour nous assurer que notre classification n'était pas biaisée par l'importance de ces catégories intermédiaires, nous avons vérifié que, dans la grande majorité des cas, les pourcentages d'ouvriers et de cadres supérieurs varient de façon inversement proportionnelle. Nous nous sommes alors aperçu qu'en réalité l'hypothèse du biais ne peut s'appliquer qu'à un nombre très restreint d'établissements qui sont caractérisés à la fois par une faible représentation des classes populaires et par une faible représentation des classes " supérieures ". Ainsi, si nous avons choisi de classer nos établissements en fonction du pourcentage des enfants de cadres supérieurs et professions libérales, le nombre des cas de classement contradictoire aurait concerné au total 297 professeurs sur 4.553 (soit 6,5 % de notre échantillon), ce qui constitue une marge d'erreur acceptable et montre dans quelles étroites limites peut être soutenue l'hypothèse d'un biais.

Première hypothèse : la rotation accélérée du personnel des lycées populaires.

Nous avons défini les établissements les plus recherchés comme étant ceux où les professeurs séjournent le plus longtemps. De ce point de vue, on peut considérer que les enseignants dont l'ancienneté dans le poste atteint ou dépasse 15 ans ont obtenu l'établissement d'exercice le plus proche de leurs vœux et le plus conforme au modèle qu'ils se font de l'établissement idéal. Il convient donc de se demander si un type social d'établissements semble privilégié par ces professeurs qui n'ont pas changé de poste depuis longtemps. Dans notre échantillon, les enseignants en poste depuis au moins 15 ans sont au nombre de 543 : 60,2 % d'entre eux exercent en lycée très " bourgeois ", contre 46 % des autres professeurs. Cette première constatation permet déjà de désigner le lycée très " bourgeois " comme étant l'établissement le plus recherché.

Si les professeurs ne séjournent guère dans les lycées populaires, il faut par conséquent s'attendre à ce que leur renouvellement s'y effectue de manière accélérée. Ce phénomène doit donc faire apparaître un taux massif d'arrivées récentes dans les lycées ouvriers, qui viennent compenser des départs plus nombreux qu'ailleurs. Ce sont en effet des structures d'arrivées très dissemblables que montre le tableau de la page suivante.

La rotation du personnel dans les deux types d'établissements s'effectue selon un rythme fort différent. Pour une année scolaire donnée, en l'occurrence 1978-1979, les nouveaux professeurs représentent en moyenne plus du tiers des effectifs d'un lycée très populaire tandis que leur proportion est deux fois moindre dans un lycée très " bourgeois ". En cumulant de la sorte les deux premières lignes du tableau, on peut avoir une idée de la vitesse moyenne de rotation selon le type social

de l'établissement : en quatre ans les deux tiers des effectifs sont renouvelés en lycée ouvrier contre à peine plus du tiers en lycée très " bourgeois ". De la même façon, en cumulant les deux dernières lignes du tableau, il apparaît que les séjours d'une durée au moins égale à 8 ans sont rares en milieu populaire (13 %) tandis qu'en milieu aisé ils sont le fait de près d'un professeur sur deux (44 %).

	Lycées très populaires	Lycées très "bourgeois"
Arrivée dans l'année :	37,9	18,6
2 ^{ème} à 4 ^{ème} année :	28,3	20,7
5 ^{ème} à 7 ^{ème} année :	20,7	17,2
8 ^{ème} à 15 ^{ème} année :	9,7	28,0
16 ^{ème} année et plus :	3,4	15,5
	100 (146)	100 (2161)

L'ancienneté dans le poste selon le type social de l'établissement

La démonstration serait sans doute encore plus éclairante si nous avions pu connaître à la fois la fréquence et la nature des départs. La fréquence des départs d'un établissement ne peut en effet être considérée comme un indice du souhait d'exercer ailleurs que si ces départs sont effectivement suivis d'une nomination dans un autre établissement, et par conséquent s'ils ne sont pas de purs et simples départs à la retraite. Le départ pour la retraite n'implique bien évidemment en aucune façon le désir de fuir son établissement d'exercice et se présente donc comme qualitativement fort différent.

Nous n'avons malheureusement pas de données précises sur les départs à la retraite et sommes donc obligé de nous représenter fictivement ces départs au travers des caractéristiques du personnel en exercice. Pour étayer cette représentation nous disposons néanmoins d'un élément sûr qui concerne l'âge des enseignants en exercice dans les deux types d'établissements : les professeurs âgés de 50 ans ou plus représentent seulement 3 % du personnel des lycées très populaires contre 26 % du personnel des lycées très " bourgeois ". On peut en conclure de façon certaine que le départ d'un établissement populaire intervient *pratiquement toujours* avant l'âge de la retraite : dans presque tous les cas, ce n'est donc pas un départ forcé mais le produit d'un choix.

Par contre, connaissant l'âge des enseignants qui exercent dans les lycées très " bourgeois " nous pouvons conclure que le renouvellement du personnel y est alimenté dans très large mesure par les départs à la retraite. Si l'on ne quitte ces lycées que pour cesser définitivement d'exercer, leur position d'établissements de prédilection paraît alors singulièrement renforcée.

Par conséquent, il faut considérer le renouvellement du personnel enseignant sous son double aspect quantitatif et qualitatif. Ainsi, il est important d'observer que les 1.028 professeurs ayant changé d'établissement l'année même de l'enquête

représentent des fractions croissantes du personnel au fur et à mesure que la proportion des enfants d'ouvriers augmente dans l'établissement (très " bourgeois " : 19 %, " bourgeois " : 24 %, mixte : 25 %, populaire : 33 %, très populaire : 38 %). Mais, dans le même temps, ce personnel arrivé en 1978-79 est d'autant plus jeune que l'établissement est plus populaire : les enseignants de moins de 30 ans représentent seulement 37 % des nouvelles arrivées dans un lycée " bourgeois " contre 70 % dans un lycée très populaire. De plus, les établissements très populaires n'ont recruté cette année-là aucun professeur âgé de 40 ans ou plus. Les lycées situés au bas de la hiérarchie sociale des établissements recrutent donc chaque année non seulement deux fois plus de professeurs mais, parmi eux, deux fois plus de très jeunes enseignants.

Notre hypothèse portant sur la vitesse de rotation du personnel est donc bien confirmée, mais ce renouvellement ne prend sa pleine signification de fuite des lycées ouvriers qu'en relation avec les critères qui confèrent une priorité dans le choix du poste : l'âge et le grade. C'est cette relation qu'il nous faut à présent démontrer.

Deuxième hypothèse : les professeurs les plus âgés fuient les lycées populaires.

Pour établir que le lycée très " bourgeois " est bien l'établissement le plus recherché, on peut d'abord démontrer qu'une majorité des enseignants les plus âgés y exercent contre une minorité des enseignants les plus jeunes :

- sur 1.178 professeurs ayant atteint ou dépassé l'âge de 45 ans, 69 % exercent en lycée très " bourgeois ",

- sur 929 professeurs âgés de moins de 30 ans, seulement 29 % y exercent.

Il n'est nul besoin d'insister sur la signification statistique de telles différences. Il suffira sans doute de montrer par un tableau comment s'effectue, à chaque tranche d'âge, ce déplacement progressif vers les établissements les plus " bourgeois " qui aboutit au renversement complet de la structure par âges d'un extrême à l'autre de la hiérarchie sociale des établissements.

	Très bourgeois	Bourgeois	Mixte	Populaire	Très populaire	
- de 30 ans :	12,6	23,3	26,6	40	50,7	(929)
30/34 ans :	21,8	29,2	35,1	35,0	37,7	(1219)
35/44 ans	28,1	28,3	23,6	18,0	13,7	(1212)
45 ans et +	37,4	18,8	14,0	6,9	4,1	(1178)
	100 (2159)	100 (1426)	100 (563)	100 (245)	100 (145)	(4538)

Composition par âge du personnel enseignant selon le type social de l'établissement

Troisième hypothèse : les professeurs les plus gradés fuient les lycées populaires.

Le lycée très “ bourgeois ” est donc typiquement l'établissement de fin de carrière. Mais l'ancienneté n'est pas la seule variable qui confère un droit de priorité pour l'obtention du poste demandé. Le grade intervient également comme élément déterminant dans ce choix et doit, selon notre hypothèse, produire des effets ayant la même signification sociale.

Nous avons alors constaté qu'exercent dans un établissement très “ bourgeois ” :

- 68 % des agrégés (sur 1.348),
- 40 % des certifiés (sur 2.729),
- 31 % des maîtres auxiliaires (sur 474).

A l'autre extrême, évidemment, un auxiliaire aura 6 fois plus de chances qu'un agrégé d'être nommé dans un lycée populaire ou très populaire. Ces places sociales différentes traduisent alors parfaitement les possibilités de choix offertes ou refusées à chaque catégorie de grade : c'est dans le lycée très “ bourgeois ” que les agrégés occupent la plus grande place (43 % du personnel, contre 10 % en lycée très populaire), et c'est dans le lycée très populaire que l'on trouve le plus de M.A. (21 % du personnel, contre 7 % en lycée très “ bourgeois ”). Quant aux certifiés, leur établissement typique est le lycée socialement mixte (74 % du personnel), ce qui traduit bien leur position médiane dans la structure hiérarchisée des choix.

AGE	GRADE	Très Bourgeois	Bourgeois	Mixte	Populaire	Très Populaire	
50 ans et + :	Agrég.	85,7	10,8	2,6	0,3	0,6	100 (343)
	Certif.	57,1	29,7	10,4	2,2	0,6	100 (462)
45 / 49 ans :	Agrég.	80,5	16,5	3	0	0	100 (133)
	Certif.	58,8	30,5	7,7	2,6	0,4	100 (233)
40 / 44 ans :	Agrég.	70,7	22	6,1	1,2	0	100 (164)
	Certif.	49,3	36,7	9,6	3	1,5	100 (335)
35 / 39 ans :	Agrég.	66,3	25,2	6,9	1	0,5	100 (202)
	Certif.	37,6	37,8	15,7	6,1	2,8	100 (492)
30 / 34 ans :	Agrég.	60,3	26,6	9,1	3	1	100 (297)
	Certif.	30,1	36,2	21,3	8	4,4	100 (748)
- de 30 ans :	Agrég.	43,5	35,4	11	6,2	3,8	100 (209)
	Certif.	25,3	34,1	19,1	11,4	10,1	100 (455)
							(N = 4073)

Les titulaires selon leur âge et le type social de l'établissement

Il reste enfin à rendre compte de la façon dont se conjuguent les effets de l'âge et du grade chez les professeurs titulaires (cf. tableau en page précédente).

Lorsque se conjuguent les avantages liés à l'âge et au grade, le choix des établissements les plus "bourgeois" peut alors se révéler dans toute son ampleur : près de neuf agrégés sur dix terminent leur carrière dans les lycées les plus "huppés". Notons que le même mouvement s'observe chez toutes les catégories de grade, y compris chez les maîtres auxiliaires dont la représentation en lycée très "bourgeois" passe de 24 % avant 30 ans à 41 % après cet âge. Le lycée très "bourgeois" constitue donc typiquement la norme de fin de carrière pour tous les enseignants, mais cette norme n'est accessible aux catégories subalternes de grade que plus tardivement, et dans la limite des postes laissés libres par les catégories prioritaires.

INTERPRÉTATIONS, CONCLUSIONS, QUESTIONS

1) Pourquoi les élèves bourgeois sont-ils les plus recherchés ?

Les résultats de notre recherche ne laissent subsister aucun doute sur le caractère social des préférences qui sous-tendent les comportements de mobilité des professeurs. Les professeurs recherchent massivement les lycées les plus "bourgeois" et les publics scolaires dont l'origine sociale est la plus aisée. Par ce comportement, dont on saisit bien à présent qu'il n'est pas le fait des seuls professeurs du second degré mais de l'ensemble des enseignants, qu'il n'est pas un phénomène purement parisien, limité à une petite élite d'aristocrates de la culture scolaire, mais un *comportement de masse* du corps enseignant, un rapport social aux classes populaires se dévoile alors : celui de l'exclusion, de la négativité, de la dépréciation. Et corrélativement un rapport aux classes dominantes surgit, qui en est l'image inversée : intégration, positivité et distinction.

A travers l'étude des carrières enseignantes, nous avons voulu mettre en évidence l'existence d'un modèle d'établissement et d'un modèle d'élève recherché par les professeurs, et dégager le caractère social de ce modèle. Mais ce point, qui est à présent établi, devient à son tour la source de nouvelles questions et de nouvelles hypothèses. Par exemple, nous serons nécessairement conduits à nous demander si ce modèle est conscient ou inconscient pour les individus auxquels il s'impose. Et cette simple question amène déjà à examiner d'un oeil critique les termes que nous avons utilisés pour décrire les comportements des professeurs. Ainsi, des termes tels que "préférence", "recherche" ou "fuite" qui décrivent les finalités que nous avons dégagées dans leurs conduites, peuvent laisser croire à une volonté délibérée ou à une stratégie explicite. Or rien ne serait sans doute plus réducteur que de concevoir ces modèles comme explicites et conscients, car ce serait en faire la détermination unique des conduites. Il nous semble au contraire beaucoup plus fécond de les comprendre en termes de surdétermination résultant de la multiplicité même des déterminations particulières.

Des recherches seraient donc à poursuivre sur ces déterminations particulières vécues et exprimées par les individus, ainsi que sur leurs rapports à un modèle qui n'atteint pas lui-même le statut de représentation explicite. Nous nous bornerons ici à indiquer brièvement quelques-unes des médiations principales par lesquelles nous semble passer cette recherche des élèves “ bourgeois ”. Ces médiations sont extrêmement variées et se présentent comme la retranscription des critères sociaux en critères scolaires, culturels, économiques, écologiques, etc.

C'est ainsi que les élèves “ bourgeois ” pour les professeurs, sont rarement perçus des élèves “ bourgeois ”, mais avant tout comme des élèves motivés, cultivés, réceptifs à la culture scolaire, donc des élèves qui prennent plaisir à s'instruire et que l'on prend plaisir à instruire, en un mot de “ bons élèves ”. De même, les établissements où se trouvent ces élèves ne sont pas explicitement désignés comme des établissements “ bourgeois ”, mais comme des établissements plus prestigieux, plus calmes, plus favorisés, moins perturbés par les mouvements revendicatifs, par le chahut “ anémique ” ou par les pénuries de postes et de matériel. Ce sont souvent également des lycées situés dans des centres urbains, c'est-à-dire dans des quartiers résidentiels et aisés, donc attrayants pour les professeurs, et doublement attrayants en tant que quartiers culturellement privilégiés où se déroulent de nombreuses et fréquentes manifestations artistiques. N'oublions pas non plus que l'enseignant a aussi lui-même des enfants et que ses stratégies de satisfaction professionnelle et culturelle se doublent, dans ce cas, d'une stratégie familiale : faire en sorte que ses propres enfants accèdent aux “ meilleures ” conditions d'études implique, dans la logique sociale actuelle, d'aller s'établir dans une région “ bourgeoise ”.

Cette énumération des déterminations essentielles est loin d'être close, comme on s'en doute. Néanmoins, nous l'arrêterons provisoirement ici, ayant seulement voulu montrer que nous sommes loin de chercher à réduire le phénomène observé à une dimension unique. Mais inversement, ne serait-il pas tout aussi réducteur d'utiliser cette multiplicité des déterminations pour tenter d'annuler, ou tout au moins de minimiser les implications sociales des comportements observés ? Pour notre part, nous cherchons à la fois l'unité et la multiplicité de ces comportements, sans opposer artificiellement un aspect à l'autre. Ainsi apparaît clairement ce qui constitue l'unité de facteurs aussi peu réductibles les uns aux autres que les facteurs écologiques, culturels, économiques et psychologiques, et cette unité c'est leur complémentarité sociale. Ce qu'il y a sans doute de commun à l'élève digne d'intérêt, au lycée prestigieux et au quartier attrayant, c'est un certain rapport social : rapport de proximité aux classes dominantes et de distance aux classes dominées.

2) Les implications sociales du comportement des enseignants.

La première conclusion qui vient à l'esprit lorsqu'on envisage les conséquences sociales des comportements que nous avons mis en évidence, c'est de penser qu'une nouvelle discrimination sociale-scolaire vient s'ajouter à celles que l'on connaît fort bien depuis longtemps. Ainsi ces enseignants qui désertent les lycées ouvriers ce sont d'abord les enseignants les plus qualifiés (par leurs titres) et les plus expérimentés (par leur ancienneté). Disons-le comme l'exprime généralement le

sens commun : ce sont les “ meilleurs ” enseignants. De la sorte, cette “ élite ” d'enseignants n'enseigne qu'à une “ élite ” d'élèves, ce qui réduit à néant tout espoir démocratisant d'une quelconque compensation scolaire des différences sociales, et à peu de choses la notion de “ service public ” appliquée à l'école.

Pourtant une telle conclusion ne semble pas devoir être retenue. Elle ne serait valide en effet que si une relation de cause à effet pouvait être établie entre le grade de l'enseignant — ou sa durée de formation — et les résultats scolaires de ses élèves notamment selon leur origine sociale, ou encore entre son expérience professionnelle, son ancienneté et ces mêmes résultats. Or, contrairement à ce qu'affirme le sens commun, aucune relation permanente et durable de ce type n'a pu être dégagée malgré de multiples recherches menées à ce sujet dans différents pays. Une étude française récente de M. Cherkaoui (1979, notamment pp. 134-172) recense les recherches concernant sept systèmes éducatifs et la conclusion en est très claire : il n'est pas possible de tenir *a priori* les agrégés ou les professeurs les plus âgés pour des enseignants plus efficaces que les autres.

C'est plutôt au niveau de la qualité de la relation pédagogique dans les établissements populaires que nous souhaiterions, pour conclure, envisager les implications du comportement des enseignants. Dans ces lycées, les élèves nous sont décrits par leurs professeurs comme peu intéressés, peu “ motivés ”, et l'on ne saurait refuser d'accorder quelque crédit à ces descriptions, ne serait-ce qu'en raison de leur fréquence. Pourtant, elles nous semblent à présent un peu trop unilatérales car elles font retomber sur l'élève seul la responsabilité d'une mauvaise relation avec l'école et avec l'enseignant. Or, dans notre échantillon, sur 809 professeurs âgés de plus de 50 ans, seulement 5 exercent en lycée très populaire, et l'on ne peut d'ailleurs pas affirmer que ce dernier chiffre diffère significativement de zéro. Si les professeurs de ces établissements n'ont qu'une hâte, celle de s'en aller exercer ailleurs au plus vite, si leur séjour n'est vécu que comme un purgatoire ou un acte d'héroïsme sans lendemain, comment ne pas admettre qu'ils sont aussi pour quelque chose dans la qualité de la relation pédagogique qui va s'y instaurer ? Voilà quelques-unes des questions qui nous paraissent être posées par les résultats de notre étude et que nous laisserons volontairement ouvertes, refusant d'adopter tout point de vue normatif et tout jugement de valeur sur des comportements dont nous avons montré le degré de généralité et qu'il n'appartient pas au psychologue de juger mais d'expliquer.

BIBLIOGRAPHIE

BENJAMIN (R.), BERGER (I.). — *L'univers des instituteurs*, Paris, éd. de Minuit, 1964.

BERGER (I.). — *Les instituteurs d'une génération à l'autre*, Paris, PUF, 1979.

BOURDIEU (P.). — *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, éd. de Minuit, 1979, 672 p.

CHAPOULIE (J.-M.), MERLLIE (D.). — Les déterminants sociaux et scolaires des pratiques professionnelles des enseignants du second degré et de leur

transformation, Paris, Centre de Sociologie de l'Education et de la Culture, nov. 1971, 101 p., ronéoté.

CHAPOULIE (J. M.), MERLLIE (D.). — « Le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire, 1 - Les déterminants objectifs de l'accès au professorat », in *Revue Française de Sociologie*, XVI, 4, octobre-décembre 1975, pp. 439-84.

CHERKAOUI (M.). — *Les paradoxes de la réussite scolaire*, Paris, PUF, 1979.

ISAMBERT-JAMATI (V.). — « Les enseignants et la division sociale à l'école aujourd'hui », in *La Pensée*, n° 190, décembre 1976, pp. 17a-32a.

LEGER (A.). — *Situation et position sociale des professeurs en France*, Thèse de doctorat de 3^e cycle en Sciences de l'Education, Paris, Université Paris V, René Descartes, 1980.

LEGER (A.). — *Enseignants du secondaire*, Paris, PUF, 1983.

LEVY-LEBOYER (C.). — *Psychologie et environnement*, Paris, PUF, 1980.

MORRISON (A.), McINTYRE (D.). — *Profession : enseignant, une psychosociologie de l'enseignement*, traduit de l'anglais par M. Linard, Paris, A. Colin, 1975, 269 p.

SIMONIN (B.). — « Les principales caractéristiques des enseignants du second degré et de leur service », *Etudes et Documents*, 1978, 2, Montrouge, Ministère de l'Education, Service des études informatiques et statistiques.

SIMONIN (B.), CYTERMANN (J. R.). — *Les disparités dans l'offre d'enseignement et leurs causes dans les établissements publics du second degré*, Université de Dijon, Colloque sur l'offre d'éducation, publication de l'Institut de recherche sur l'économie de l'éducation.